



L'Épiphanie

**AVIS PUBLIC**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

Veillez prendre avis que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adoptera les prévisions budgétaires de l'année 2024 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 lors d'une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue spécialement à cet effet,

**Mercredi 13 décembre 2023 à 19 h**

Veillez noter que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 4 décembre 2023

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE